



FONCTIONNEMENT

Modalités et tarifs de remboursement des frais de déplacement

Application 1^{er} juillet 2021

Ces principes et règles de base s'appliquent à tous : élus, membres de la DTN, officiels d'arbitrage et de compétition, prestataires, intervenants ponctuels et salariés...

Pour les membres de la commission éthique, de la commission CAHN, de la commission CFE, les membres de la DTN, les salariés et les prestataires, tout déplacement entraînant un remboursement doit faire l'objet d'une autorisation préalable et d'un ordre de mission.

Les règles de base qui s'appliquent à tous :

- Les voyages doivent s'effectuer de préférence en train avec un billet 2^{ème} classe, si tarif moins cher en 1^{ère} classe autorisé avec justificatif du tarif.
- Les déplacements en avion font l'objet d'une demande préalable argumentée et systématique.
- L'utilisation de la voiture est réservée aux trajets courts et au covoiturage.
- Le taxi n'est pris en charge que pour les déplacements entre 21H30 et 7H du matin, ou lorsque la personne doit transporter du matériel (médical, sportif...)
- Les cartes de réduction pourront être remboursées après accord.
- Les justificatifs originaux doivent être fournis avec la note de frais dans les 45 jours qui suivent le déplacement.

Le temps de mission s'entend du départ du domicile au retour au domicile.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDBALL SUR GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

Agrément ministériel n°1391 | Siret : 775 722 580 000 62



FONCTIONNEMENT

Pendant ce temps peuvent être pris en charge :

- Les trajets aller et retour, les déplacements sur place nécessaires à la mission.
- Les repas (si absence du domicile entre 12H et 14H et entre 19H et 21H).
- L'hébergement si le départ du domicile aurait dû avoir lieu avant 6H du matin et/ou le retour après 23H.

Toute dérogation à ces règles doit être validée en amont du déplacement.

Pour le médical

Tarif de prestation 200€ brut par jour, jours de trajets pris en compte (1 jour pour la France et l'Europe, deux jours pour le reste du monde), lors d'un trajet en avion, supplément de bagages remboursé (matériel médical).

Tarif 2021	Nuit Province	Nuit IDF	Repas midi	repas soir	PK	Taxi	KMs <600	KMS > 600	Médical / J
	70,00 €	110,00 €	20,00 €	20,00 €	30,00 €	50,00 €	0,30 €	0,20 €	200€ brut Trajets pris en compte*

Péage si < à 600 KMS 30€ si > 600 kms 50€

*1 jour en Europe , 2 Jours reste du monde

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISE | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

Agrément ministériel n°1391 | Siret : 775 722 580 000 62